

# VERGNET

Société Anonyme

12, rue des Châtaigniers  
45140 ORMES

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 27 juin 2019  
19<sup>ème</sup> résolution

GVA AUDIT  
105, avenue Raymond Poincaré  
75116 Paris  
Membre de la Compagnie des  
Commissaires aux Comptes de  
Paris

DELOITTE & ASSOCIES  
7, avenue Charles Tillon  
35000 Rennes  
Membre de la Compagnie des  
Commissaires aux Comptes de  
Versailles

# VERGNET

Société Anonyme

12, rue des Châtaigniers  
45140 ORMES

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 27 juin 2019  
19<sup>ème</sup> résolution

---

À l'Assemblée générale de la société VERGNET,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre de votre société au profit (i) des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce et/ou (ii) des mandataires sociaux qui répondent aux conditions visées à l'article

L. 225-197-1 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée générale des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> résolutions.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus 2% du capital social existant au jour de la présente Assemblée générale.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle le Conseil d'administration souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du code de commerce, les informations et documents définitifs nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Paris et Rennes, le 18 juin 2019

Les commissaires aux comptes

**GVA Audit**

**Deloitte & Associés**



Philippe BONNIN  
Associé



Guillaume RADIGUE  
Associé